

## Projet éolien de Bransat et Laféline

ABO Wind vous propose à travers ce bulletin de découvrir la démarche et les résultats d'études qui ont permis de définir le projet d'implantation du parc éolien de Bransat et Laféline. Le dossier de demande d'autorisation environnementale du projet a été déposé en fin d'année 2018 en Préfecture de l'Allier. Il est donc actuellement dans sa période d'instruction par les services de l'Etat.

### Le mot des élus locaux

#### L'éolien, une prise de conscience :

*«L'éolien dans l'Allier est à la croisée des chemins. Les objectifs nationaux et régionaux sont ambitieux au travers des projets de PPE (Programmation Pluriannuelle de L'Energie) et de SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), pour autant les procès d'intention et oppositions locales n'ont jamais été aussi dynamiques.*

*Dans notre département notamment, entre prise de positions d'élus et communication d'associations, il est nécessaire de reposer les bases de l'engagement des communes de Bransat et Laféline. Ce projet ne sort pas de nulle part, il est le fruit d'une volonté politique locale qui s'est traduit par deux ans d'études techniques et environnementales. Six éoliennes sont maintenant en phase d'instruction administrative, avec une enquête publique prévue pour la fin d'année. Nous sommes confiants quant à la qualité de ces études et à la conception du projet.*

*Orienter nos communes vers les énergies renouvelables est notre choix politique, qui tranche avec notre politique énergétique des 40 dernières années et nous l'assumons. L'énergie produite par les éoliennes de Bransat et Laféline sera moins chère et moins polluante que le nucléaire nouvelle génération type EPR.*

*Nous respectons l'avis des personnes qui s'opposent à ce projet mais l'impact visuel, par sa subjectivité, n'est pas suffisant pour l'enterrer. Il faut voir tous les bénéfices pour les générations présentes et surtout les générations futures.*

*Les conseils municipaux de Bransat et Laféline restent convaincus d'avoir pris la bonne décision en initiant ce projet sur notre territoire et nous remercions le gouvernement de permettre le développement de ces énergies renouvelables car, si nous ne faisons rien, nous courrons droit à la catastrophe, nous conduisons nos générations futures au chaos économique et environnemental.*

*Prenons exemple sur ces jeunes étudiants et lycéens qui manifestent pour cette prise de conscience afin de protéger leur planète et par la même leur avenir.»*

Sylvain PETIT-JEAN, Maire de Bransat, et Yves SANVOISIN, Maire de Laféline

### Les étapes clés du projet

2016

**Mai 2016**  
Délibération du conseil municipal de Bransat favorable au projet

**Juin à Décembre 2016**  
Rencontre des propriétaires et exploitants concernés

2017-2018

**Janvier 2017 à juin 2018**  
Lancement des études de faisabilité

mi-2018

**Mars 2018**  
Délibération du conseil municipal de Laféline favorable au projet

**Juin 2018**  
Analyse de plusieurs scénarii d'implantation

fin-2018

**Septembre 2018**  
Compilation des études et synthèse des impacts et mesures

**Décembre 2018**  
Demande d'autorisation environnementale (DAE) en Préfecture de l'Allier



Photomontage depuis la sortie du bourg de Cesset-Breuilly

## Résultats des études

Les résultats des études menées dans le cadre du projet permettent aujourd'hui d'établir l'état initial du site, c'est à dire l'ensemble des enjeux environnementaux, paysagers et culturels, entre autres, ainsi que leur sensibilité au projet (risque d'altération, de dégradation ou de destruction d'une composante du fait de la réalisation du projet).

ABO Wind a par la suite évalué les répercussions de son projet sur l'état initial du site afin de présenter, en conséquence, les mesures nécessaires à l'évitement, la réduction ou la compensation de ces dernières. L'ensemble de cette démarche constitue l'étude d'impact, pièce maîtresse de la demande d'autorisation environnementale du projet.

## Biodiversité et milieux naturels

L'ensemble des observations sur site ont été réalisées entre le début d'année 2017 et le milieu d'année 2018, soit sur un cycle annuel complet.

### Volet avifaune

Plusieurs observations ont conduit à l'identification d'espèces notables sur le secteur d'étude, notamment l'alouette lulu ou encore le vanneau huppé.

Pour autant, l'enjeu avifaunistique est considéré comme faible à modéré sur la majorité du secteur d'étude. Sur et autour des haies bocagères, qui représentent un intérêt pour l'ensemble des espèces d'oiseaux, l'enjeu est plus fort.

Afin d'éviter tout impact sur ces espèces, les implantations retenues tiennent compte de ces zones d'intérêt avifaunistique et permettent d'éviter la destruction des haies localement.



Alouette lulu

### Autre faune et flore

Les observations sur site ont permis d'identifier la présence de quelques espèces d'amphibiens, reptiles et mammifères concentrées autour des marres ou des milieux humides et à proximité des haies. Les enjeux relatifs à ces espèces sont très faibles à modérés sur l'ensemble du secteur d'étude.

L'impact sur ce type d'espèces ne sera occasionné que lors de la phase de chantier (gênes liées à la présence humaine et au niveau sonore), après laquelle elles reprendront leur possession des lieux.

## Paysage et patrimoine

L'influence paysagère a été étudiée sur une zone d'environ 20 kilomètres autour du projet. L'analyse des sensibilités paysagères au sein des aires d'études rapprochées et éloignées a permis de conclure que les sensibilités sont réduites. Elles sont globalement liées au paysage ordinaire: hameaux et structures bocagères.

Le projet éolien respecte un axe d'implantation qui suit les lignes de force du paysage (axe Nord-Est / Sud-Ouest) avec des inter-distances régulières entre chaque éolienne, selon les recommandations formulées par le bureau d'étude.

### Volet chiroptère

Le secteur d'étude présente un profil propice au déplacement et à la chasse des chiroptères.

Plusieurs espèces ont été rencontrées lors des observations sur site. Cela s'explique notamment du fait du maillage bocager dense et de l'important nombre d'arbres à gîtes potentiels. L'enjeu est donc défini comme fort sur la quasi-totalité du secteur d'étude et modéré sur les grandes parcelles agricoles du secteur Nord.

Le choix de l'implantation des éoliennes ainsi que de leur gabarit permet, par évitement dans un premier temps, de limiter les répercussions sur l'activité des chauves-souris.

Dans un second temps, des mesures de réduction sont définies. Elles visent à adapter le fonctionnement des éoliennes au rythme de l'activité des espèces locales: réduction de la vitesse de rotation ou arrêt machine. L'ensemble de ces mesures rendent l'impact sur les chauves-souris acceptable.



Photomontage depuis le chemin d'accès de Boutonne (vers le Sud du projet)



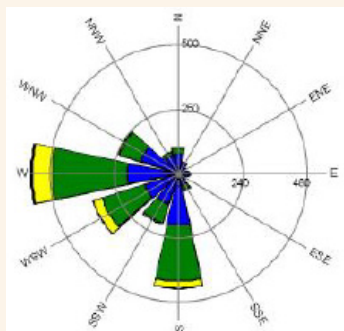
## Acoustique

Afin de caractériser au mieux l'environnement acoustique du site, une campagne de mesure du bruit ambiant a été menée au printemps 2017. Les données recueillies ont été corrélées avec les données issues des mesures de vent.

La réglementation en vigueur à laquelle est soumis le bruit généré par les éoliennes repose sur la notion d'émergence: la différence de bruit sans et avec « éoliennes en fonctionnement ». L'émergence admissible est de 3 dB(A) la nuit et 5 dB(A) en journée.

Selon les mesures effectuées et afin de respecter la réglementation, le fonctionnement des éoliennes sera adapté via des bridages acoustiques. Une seconde étude sera réalisée une fois le parc mis en service, afin de vérifier le respect réglementaire et d'appliquer des corrections si nécessaires.

## Vent

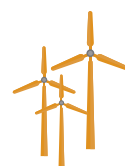
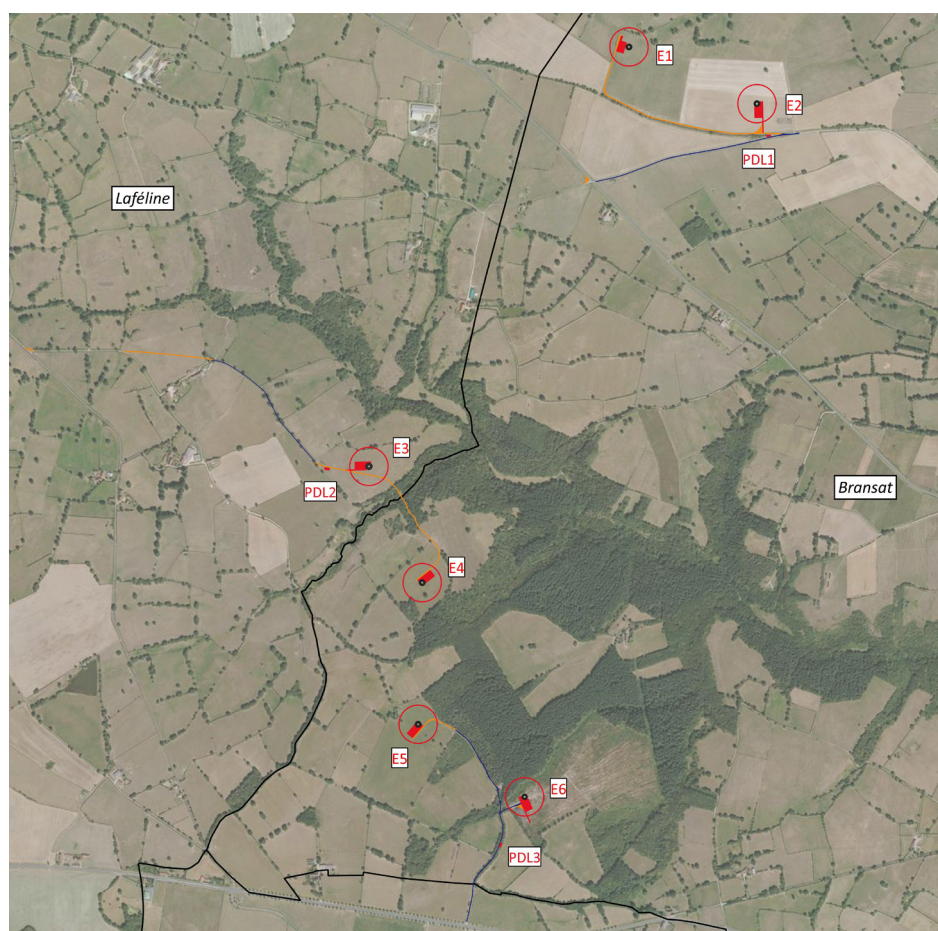


Exemple de rose des vents

Les données, issues du mat de mesure de 120 mètres installé depuis janvier 2017 sur le site, ont été corrélées sur le long terme aux données de Météo France. Afin d'affiner nos résultats, un LIDAR (matériel permettant la mesure de la vitesse du vent par l'envoi de faisceaux lumineux qui se réfléchissent sur les particules en suspension) a été placé sur site pendant six mois à partir de novembre 2018.

Les résultats indiquent deux orientations principales des vents Ouest et Sud. Ces données, en plus de fournir un estimatif de production, permettent d'envisager le dimensionnement du parc.

## Caractéristiques du projet de Bransat et Laféline



**6 éoliennes**

Modèle Vestas V150



**4.2 MW**

par éolienne soit  
**25.2 MW** de  
puissance totale



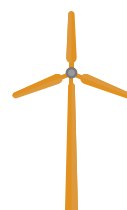
**68 millions de kWh**

production annuelle d'électricité du parc éolien par an, ce qui couvre la consommation domestique annuelle d'environ 30 000 personnes



**19 900 tonnes**

de CO2 évitées par an



**166 m**

hauteur des mâts

**75 m**

longueur des pales

**25 ans**

durée de vie moyenne



**12 km**

distance de raccordement prévisionnelle

- Voies existantes à élargir et renforcer
- Chemins d'accès et virages à créer
- E1 Eoliennes (6 unités)
- PDL1 Poste de livraison (3 unités)
- Survol pales (R=75m)
- Plateformes (30x45m)



## Enquête publique

### Contexte réglementaire

L'enquête publique est organisée dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'Autorisation Environnementale.

Conformément au Code de l'Environnement :

« L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement [...]. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision. »

Lors de l'enquête publique, le dossier de demande d'autorisation environnementale complet est à disposition du public.

### Déroulement de l'enquête

La préfecture ordonne l'ouverture de l'enquête par arrêté préfectoral :

- Le tribunal administratif de Clermont-Ferrand désignera un commissaire enquêteur et un suppléant;
- Périmètre : Bransat et Laféline + communes dans un rayon de 6 km;

- Affichage : dans toutes les mairies du périmètre et sur le site du projet;
- Durée : 1 mois, courant 2019;
- Dates des permanences : non connues à ce jour, elles seront précisées dans l'arrêté d'ouverture d'enquête publique;
- Consultation du dossier : possible aux heures d'ouverture des mairies dès le début de l'enquête;
- Registre d'enquête : permet la consignation des avis des personnes souhaitant s'exprimer sur le projet;
- Correspondances et échanges oraux possibles avec le commissaire enquêteur au cours de ses permanences.

### Rapport et conclusion

A l'issu de l'enquête publique, le commissaire enquêteur :

- Rédige un rapport relatant le déroulement de l'enquête et analysant les observations reçues;
- Conclut par un avis personnel motivé, qui peut être favorable, favorable avec condition(s) ou défavorable;
- Dispose d'un mois pour remettre son rapport à la préfecture de l'Allier.

Le rapport et les conclusions seront rendus publics et consultables en préfecture et en mairie pendant un an.

## Page internet

Le projet éolien de Bransat et Laféline dispose d'une page internet. Elle est régulièrement mise à jour et vous permet de prendre connaissance des dernières avancées du projet. Elle vous permet également de nous poser vos questions à tout moment via le formulaire « Foire à questions ».

La page internet du projet est accessible à l'adresse suivante :

[https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/Bransat\\_lafeline.html](https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/Bransat_lafeline.html)

## ABO Wind en France



4 Agences



158 éoliennes



306 MW installés

### Vos contacts ABO Wind

**Responsable de projet :**

Baptiste Hillairet

Tél. : 04 81 09 18 35

@ baptiste.hillairet@abo-wind.fr

**Responsable de la communication :**

Cristina Robin

Tél. : 05 34 31 13 43

@ cristina.robin@abo-wind.fr



[www.abo-wind.com/fr](http://www.abo-wind.com/fr)



@ABOWindFrance



ABO Wind SARL/France

**ABO  
WIND**

Tournés vers le futur